

Comité Centre-ville

Compte rendu de la réunion à la Mairie le 21 04 2021

1/ Trop de chaussées et trottoirs abîmés. Essentiellement ceux qui ont subi des travaux successifs pour le branchement des réseaux, l'éclairage public, l'eau/l'assainissement communal ou aux abords de chantiers

→ **Les trous sont liés au gel** et sont largement majorés par le dégel superficiel créé par le salage sur les routes très empruntées par des véhicules lourds.

3/ Abords des chantiers très abîmés (chaussées, trottoirs,)

→ Demander systématiquement un état des lieux avant travaux et une remise en état de la voirie par les constructeurs après travaux,

4/ Trottoirs détériorés par les bambous et racines d'arbres (gêne pour les piétons, personnes âgées, poussettes). Ex : Centre médical rue du Mal Foch

→ Faire intervenir les assurances.

6/ Signalisation au sol à moitié effacée et non Ex : carrefour Chapelle/Picquenard,

→ Refaire le marquage au sol

1/ Excès de vitesse -Bruit et vibrations liés à la circulation (bus et camions) + fissures sur les bâtiments

Les zones 30 et les zones 20 autour de l'église ne sont pas forcément respectées.

→ Sens de circulation (en cours d'étude par la Mairie – marquage au sol

1/ Les poubelles traînent de plus en plus sur la voie publique

2/ Coin poubelles et encombrants permanent sur la voie publique parking chemin du Ru.

→ Les riverains concernés vont être contactés.

1/ Affichage des permis de construire ou pour travaux ou de division pas toujours affichés ou mal renseignés ou illisibles → préjudice pour les riverains qui ne peuvent s'informer comme le veut la loi.

2/ Ne pas accorder de PC sans que les services de l'Urbanisme ne visitent les lieux.

→ Chaque site d'Orgeval est particulier. Les nouveaux bâtiments doivent s'intégrer. Peut-être un élargissement de la rue, un parterre de fleurs, un style ou des matériaux à négocier avec les nouveaux propriétaires et Éclairage public et nuisances lumineuses

→ Les chiens doivent être tenus en laisse : arrêté municipal datant de 1995.

→ Les bois après le plateau Saint Marc